

Image not found or type unknown



Le droit du locataire sur la propriété

Par **zaire**, le **06/07/2008 à 21:09**

cela fait 23ans, que je suis locataire quels sont mes droits sur se logement pour devenir propriétaire ?

Par **JamesEraser**, le **07/07/2008 à 10:42**

En cas de vente, vous êtes consulté en priorité.
Experatooment

Par **Tisuisse**, le **07/07/2008 à 12:29**

Comme le dit James : c'est votre droit de préemption. Le propriétaire, du moment que vous êtes locataire régulier juridiquement reconnu comme tel, doit vous informer en priorité de la vente du bien que vous louez, aux mêmes conditions qu'il sera amené à présenter à n'importe quel acheteur potentiel. Si vous acceptez ses conditions, sous réserve que la commune ne fasse pas jouer son droit de préemption, vous pouvez acquérir ce bien.